



**Section académique de Créteil**  
**SNFOLC**, Maison départementale des syndicats  
11-13 Rue des Archives 94010 Créteil Cedex  
☎ 01 49 80 91 95 - 68 92  
snfolc.creteil@gmail.com

## MOUVEMENT INTRA

### **Saisie des vœux: du 14 au 29 mars 2018 à 14H**

(Ces dates sont celles de l'académie de Créteil, elles peuvent être différentes dans les autres académies)

Sur [www.education.gouv.fr/prof-siam](http://www.education.gouv.fr/prof-siam)

- Retour des confirmations avec pièces justificatives: le 6 avril
- Date limite de retour des dossiers médicaux et RQTH: le 11 avril (Groupe de Travail priorité handicap : le 15 mai 2018)
- 1er Affichage des barèmes sur SIAM: du 24 avril (14h) au 27 avril.
- Date limite de réception à la DPE des demandes écrites de modification des barèmes retenus: le 15 mai ([mvt2018@ac-creteil.fr](mailto:mvt2018@ac-creteil.fr))  
*Attention, votre barème aura pu changer depuis que vous aurez fait votre demande, le rectorat ayant vérifié toutes les pièces justificatives. Les commissaires paritaires du SNFOLC vont vous envoyer un courrier avec le barème retenu par le rectorat: lisez-le bien !*
- Groupe de Travail barème: du 16 au 18 mai
- 2ème affichage des barèmes: du 22 mai (12h) au 23 mai (12h).
- Date limite de réception des ultimes demandes de corrections pour barèmes modifiés en GT: le 23 mai 12h.

**VERIFIEZ BIEN VOS BAREMES  
AVANT LES COMMISSIONS DE MAI:  
APRES IL SERA TROP TARD !**

### **Affectations: du 11 au 15 juin**

Mouvement spécifique: GT le 14 mai

**ATTENTION: les TZR doivent  
formuler leurs « préférences »  
pendant l'intra (du 14 au 29 mars).**

- Envoi des confirmations : 14 mai, qui doivent être retournées corrigées et signées au rectorat le 29 mai
- Affectation des TZR : du 09 au 12 juillet.

**Face à la complexité du mouvement,  
prenez conseil auprès de FO!**

## **POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTEZ FO!**

Permanences au syndicat tous les jours  
Prenez RDV avec les responsables FO  
pour faire vos vœux :

Tel : 01.49.80.91.95 ou 68.92.

(en cas de non réponse, laissez un message,  
nous vous rappellerons)

**Demandez et renvoyez votre  
fiche syndicale à FO afin que  
nous vous défendions**

## **HORS CLASSE 2018**

### ➤ **Agrégés, Certifiés/PEPS/CPE:**

- «enrichir» son dossier sur I-PROF: avant le 02 avril 2018 («Votre CV»)
- **Avis des chefs d'établissement et des IPR** (très satisfaisant, satisfaisant, à consolider): du 11 avril 2018 au 4 mai 2018
- Les avis sont visibles sur I-PROF au plus tard 8 jours avant la CAPA
- Sur la base de ces deux avis, le Recteur porte une appréciation pour arrêter la liste des propositions (*Excellent, Très satisfaisant, Satisfaisant, A consolider*).

**Le rectorat mentionne la possibilité  
d'une opposition à la promotion à la HC  
«dans des cas très exceptionnels» :**

**NOUS CONTACTER  
si vous êtes dans ce cas!**

### **CAPA**

**Agrégés: le 23 mai 2018**

(puis CAPN : du 26 au 29 juin)

**PLP : 18 juin 2018**

**Certifiés: le 19 juin 2018,  
CPE et P.EPS: le 21 juin 2018**

**PSY-EN: 22 juin 2018**

(circulaires rectorales n°2018-042 et  
n°2018-041 du 16/03/2018)